

REGLEMENT

UFOLEP CHALLENGE OISE V.T.T.

2024

Le UFOLEP Challenge Oise VTT, UCO VTT, est une compétition à l'initiative de quelques clubs dans un objectif commun : promouvoir et développer les compétitions de VTT XC dans l'Oise. Ces clubs, soutenus par le comité UFOLEP Oise, s'associent donc pour organiser un Challenge composé de 5 épreuves.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement.

La signature de la feuille d'émargement au départ de la manifestation implique l'acceptation du règlement du Challenge XCO VTT par tout compétiteur licencié UFOLEP ou non.

ARTICLE 1 :

Le présent règlement servira pour les épreuves de l'UFOLEP CHALLENGE OISE VTT 2024 en conformité avec le règlement national UFOLEP VTT dont il est inspiré.

Les épreuves du challenge sont inscrites au calendrier départemental.

La 4^{ème} manche du challenge qui se déroulera le 15 avril à Cires les Mello sera une épreuve qualificative pour pouvoir participer au régional VTT.

date	Lieu de l'épreuve	Club organisateur
25/02/24	La Neuville en Hez	Team Addict Bike
17/03/24	Estrées Saint Denis	Ac Estrées
31/03/24	Beauvais	Beauvais Team Cycliste
15/04/23	Cires les Mello	VC Cirois
A définir	Saint Paul	Beauvais Team Cycliste

Voir ce même calendrier pour les dates et les horaires : <http://www.cd.ufolep.org/oise>

ARTICLE 2:

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés UFOLEP, licenciés des autres fédérations et aux non licenciés.

Les concurrents licenciés doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement.

Pour les licenciés FFCT et les non-licenciés, le questionnaire de santé sera demandé. Si une case oui est cochée, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du VTT en compétition daté de moins d'un an sera exigé.

ARTICLE 3: Type d'épreuves

Les manches du Challenge sont des épreuves de cross-country.

Il s'agit d'épreuves chronométrées sur circuit balisé donnant lieu à un classement par CATEGORIES D'AGES.

ARTICLE 4: Parcours

Les parcours sont choisis pour l'intérêt qu'ils offrent sur le plan du pilotage, en évitant autant que possible les passages périlleux et dangereux. Le portage est limité aux sections naturelles sur de courtes distances.

ARTICLE 5 : Catégories d'âges

Les catégories des participants sont les suivantes :

CATEGORIESFEMININES	Année de naissance
JEUNES FEMININES 5/6 ans	2018 – 2019
JEUNES FEMININES 7/8 ans	2016 – 2017
JEUNES FEMININES 9/10 ans	2014 – 2015
JEUNES FEMININES 11/12ans	2012 – 2013
JEUNESFEMININES 13/14ans	2010 – 2011
JEUNES FEMININES 15/16ans	2008 – 2008
ADULTES FEMININES 17/29ans	1995 – 2006
ADULTES FEMININES 30/39ans	1985 – 1993
ADULTES FEMININES 40ans et+	1984 et avant
CATEGORIES MASCULINES	
JEUNES MASCULINS 5/6 ans	2018 – 2019
JEUNES MASCULINS 7/8 ans	2016 – 2017
JEUNES MASCULINS 9/10 ans	2014 – 2015
JEUNES MASCULINS 11/12ans	2012 – 2013
JEUNES MASCULINS 13/14 ans	2010 – 2011
JEUNES MASCULINS 15/16 ans	2008 – 2009
ADULTE MASCULINS 17/19ans	2005 – 2007
ADULTE MASCULINS 20/29ans	1995 – 2004
ADULTE MASCULINS 30/39ans	1985 – 1994
ADULTE MASCULINS 40/49ans	1975 – 1984
ADULTE MASCULINS 50/59ans	1965 – 1974
ADULTE MASCULINS 60 et +	1964 et avant
TANDEMS MASCULINS+FEMININES+MIXTE	Tout âge

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

ARTICLE 6 : Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont fixés au maximum pour :

- Les adultes : selon lots ou prestations, 12 € pour les licenciés UFOLEP, et 15€ pour les autres fédérations et non licenciés.
- Les jeunes (– de 17ans) : selon lots ou prestations, 5 € pour les licenciés UFOLEP, et 8€ pour les autres licenciés et non licenciés.

ARTICLE 7 : Attribution des numéros-plaques

Les numéros sans doublons seront attribués par catégorie.

L'organisateur devra fournir une plaque de guidon ou un dossard avec signe distinctif de couleur visible suivant les distances (fixations comprises).

ARTICLE 8 : Sécurité

L'organisateur veillera à la sécurité médicale qui devra comprendre:

- 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1. Ils seront identifiables de l'organisation et du public.
- Un véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Il sera équipé de moyens de communication adaptés au circuit.

ARTICLE 9 : Accueil-départ

L'organisateur affichera le plan du circuit avec toutes les indications utiles pour le ravitaillement, les points dangereux, les points accès pour le public.

Le classement provisoire du challenge devra être affiché avant le départ de chaque épreuve.

Le règlement du challenge devra être affiché

ARTICLE 10 : Distances

Catégories	Dénivelé Maximal Cumulé	Durée maximale	Distance maximale
Jeunes de 6 à 10 ans inclus	De préférence plat	15 à 20 min	4km
J.Masc./Fém 11/12 ans	100 à 150m Maxi	25min	7km
J.Masc./Fém 13/14 ans	200m	35min	9km
J.Fém.15/16 ans	500m	1h	18/20km
J.Masc.15/16 ans			
Ad.masc.17/19 ans	750m	2h	30km
Ad.Fém.17/29 ans			
Ad.Fém.30/39 ans			
Ad.Fém.40 ans et plus			
Ad.Masc.20/29 ans	1000m	2h	35km
Ad.Masc.30/39 ans			
Masc.40/49 ans			
Ad.Masc.50/59 ans	750m	1h45	30km
Ad Masc.60 ans et +			
Tandems 17 ans et plus			

ARTICLE 11 : Matériel

Le port du casque à coque rigide (normes C.E.) est OBLIGATOIRE, y compris pendant les reconnaissances et en dehors du parcours (échauffements...).

Les seuls cycles autorisés sont les VTT. Toutes les autres formes de cycles (free-bike, cyclo-cross, Gravel, bi-cross, etc...) sont proscrites.

Les changements de cadres, de roues, et l'assistance extérieure sont interdits pendant la compétition. Une zone technique sera néanmoins aménagée, au passage de laquelle il sera possible de bénéficier d'une assistance extérieure (le changement de roue est autorisé dans cette zone mais le changement de VTT reste interdit).

Le directeur de course a la possibilité d'interdire le départ aux VTT non conformes aux règles de sécurité.

ARTICLE 12 : Briefing

Un exposé clair et détaillé sur les points dangereux ou les changements de direction importants sera effectué avant le départ. Rappel de l'esprit sportif et du respect de l'environnement.

ARTICLE 13 : Zone de départ et ordre de départ

Le départ se fera en ligne.

Dans la mesure du possible les 500 premiers mètres auront une largeur permettant le dépassement dans de bonnes conditions.

Les départs seront donnés par distance, séparés d'un temps suffisant.

12h00	5-6 ans et 7-8 ans (précenciés et poussins filles et garçons)
12h20	9-10 ans (pupilles filles et garçons)
12h45	11-12 ans (benjamins filles et garçons)
14h00	17-19 et 20-29
14h02	30-39
14h04	40-49
14h06	50-59
14h08	+60 et féminines
14h10	15-16 ans (cadets filles et garçons)
14h12	13-14 ans (minimes filles et garçons)
14h14	Tandems masculins+féminines+mixte

Les organisateurs pourront selon l'épreuve modifier les modalités de départ.

Dans la mesure du possible, il sera procédé à l'appel nominatif des coureurs lors de la mise en grille.

Pour la 1^{ère} manche, la mise en grille se fera à la suite d'un tirage au sort.

Pour les autres manches, elle se fera suivant le classement général du XCO VTT.

ARTICLE 14 : Arrivée et zone d'arrivée

Elle sera clairement matérialisée (ligne au sol).

La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée mais dans tous les cas dans un lieu dégagé.

Une fois celle-ci franchie, l'aménagement d'un « cône d'arrivée » ne permettant, à son extrémité, que le passage d'un seul concurrent est prévu.

Les concurrents seront considérés en course jusqu'à ce passage.

ARTICLE 15 : Classement des manches

Un classement SCRATCH par catégorie sera établi à chaque épreuve, indépendamment du classement UCO VTT ; Sera classé premier celui qui aura effectué le nombre de tours requis en un minimum de temps et ainsi de suite. Tout coureur ayant franchi au moins une fois la ligne de chronométrage sera classé.

Des Contrôles de passage pourront être effectués aux endroits stratégiques du circuit. Le résultat final de chaque épreuve ne pourra être validé qu'après consultation des fiches des PC.

ARTICLE 16 : Classement général du challenge UCO VTT

Le classement général final est réservé :

- Pour les jeunes de 5 à 16 ans à tous les compétiteurs (UFOLEP, FFC, FSGT, Non licencié, ...). Un classement spécial UFOLEP sera réalisé.
- A partir de la catégorie 17-19, aux licenciés UFOLEP.

Chaque manche permet d'attribuer les points suivants, par catégories:

1 ^{er} : 40 pts	11 ^{ème} : 21 pts	21 ^{ème} : 11 pts
2 ^{ème} : 35 pts	12 ^{ème} :20pts	22 ^{ème} :10pts
3 ^{ème} : 31 pts	13 ^{ème} : 19 pts	23 ^{ème} :9pts
4 ^{ème} : 28 pts	14 ^{ème} : 18 pts	24 ^{ème} :8pts
5 ^{ème} : 27 pts	15 ^{ème} : 17 pts	25 ^{ème} :7pts
6 ^{ème} : 26 pts	16 ^{ème} : 16 pts	26 ^{ème} :6pts
7 ^{ème} : 25 pts	17 ^{ème} : 15 pts	27 ^{ème} :5pts
8 ^{ème} : 24 pts	18 ^{ème} : 14 pts	28 ^{ème} :4pts
9 ^{ème} :23pts	19 ^{ème} :13pts	29 ^{ème} :3 pts
10 ^{ème} :22pts	20 ^{ème} :12pts	30 ^{ème} etau-delà:2pts

Tout concurrent prenant le départ, ou ayant pris sa plaque et réglé son engagement, se verra attribuer 1 point.

Tous les compétiteurs du club organisateur, mobilisés sur l'organisation et qui n'auront pas pu participer à la manche organisée par leur club, se verront attribuer 20 points en compensation. Le club organisateur pouvant fournir la liste des compétiteurs mobilisés avec leurs tâches respectives.

Le classement général sera établi en additionnant les 3 meilleurs résultats aux points des 4 manches du XCO.

Un bonus de 15 points au classement général sera attribué aux concurrents qui auront participé aux 4 manches.

Sera déclaré vainqueur du classement général dans chaque catégorie, celui qui totalisera le maximum de points sur les 3 meilleures manches (+ bonus éventuel).

En cas d'égalité de points, seront pris en compte prioritairement :

1. Le nombre de manches courues,
2. Le classement de la manche finale.

ARTICLE 17 : Collecte des résultats et élaboration des classements

A l'issue de chaque épreuve, l'organisateur fera parvenir les résultats de la manche ainsi que la liste des engagés aux responsables ci-dessous :

- M. Christophe USSEGLIO, Beauvais Team Cycliste, christophe.usseglio817@orange.fr, qui aura en charge l'établissement des classements du challenge après chaque manche et le classement définitif,
- Mme AZERONDE Claudie, comité départemental UFOLEP OISE, 19 RUE ARAGO ZAC DE THER 60000 BEAUVAIS tel : 03 44 15 32 07 fax : 03 44 45 85 14, (ufolep@laligue60.fr) qui a en charge de vérifier la bonne marche du Challenge.

Le classement provisoire du challenge sera envoyé à l'organisateur de l'épreuve suivante et devra être affiché de façon visible au départ de celle-ci.

ARTICLE 18 : Récompenses minimales

Récompense s à chaque épreuve (par catégorie)

Aux trois premiers de chaque catégorie.

Pour les 6/12 ans récompenses pour chaque participant

Récompenses finales du challenge

La remise des trophées du challenge sera organisée à l'issue de la manche finale.

Une récompense sera attribuée aux trois premiers par catégorie du challenge.

La non-participation à cette manifestation implique la renonciation à la récompense. La tenue de cycliste est exigée pour monter sur le podium.

ARTICLE 19 : Réclamations

Elles doivent être présentées dans le quart d'heure qui suit l'affichage des résultats auprès de l'organisation, des commissaires UFOLEP et des représentants de la commission départementale, seuls habilités à les recevoir.

La participation à ce challenge implique la parfaite connaissance du règlement national et son acceptation. Aucune réclamation relative au circuit et au dit règlement ne sera prise en compte. Toute tricherie ou comportement antisportif lors des épreuves sera sanctionné par une disqualification immédiate du coureur, sans aucun dédommagement.

ARTICLE 20 : Droit à l'image

Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants au XCO VTT autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

BON CHALLENGE A TOUS

wfolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT